

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le dix septembre, le conseil municipal de la commune d'Arenthon, dûment convoqué le trois septembre deux mille douze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MMES C. COUDURIER, A. COLLOMB, M. VIGNE, C. BOEX
MM. A. VELLUZ, C. MOENNE, P. ROUSSEAU, M. MOLINA, J. BOEX,
N. TARDIF

Absents excusés : MMES J. FREMEAUX donne procuration à Chantal COUDURIER,
M. MARCAULT donne procuration à C. BOEX
MM. J. BROUARD donne procuration à Alain VELLUZ

Secrétaire de séance : M. J.-S. DESTRUEL

ORDRE DU JOUR

- *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 11 Juin 2012*
- *Urbanisme*
- *Délibération n°1 :*
Accès cimetière - Marché à procédure adaptée - Choix des prestataires
- *Délibération n°2 :*
Projet d'arrosage automatique du terrain de foot d'Arenthon - Convention de financement - Ajustement du montant de la participation
- *Délibération n°3 :*
Suppression et création de deux postes pour le service enfance jeunesse
- *Délibération n°4 :*
Décision modificative n°1
- *Délibération n°5 :*
Subvention accordée pour un échange scolaire pour le lycée Charles Poncet de Cluses
- *Rapports établis par chaque commission concernant les travaux en cours*
- *Questions diverses*
- *Dates à retenir*

S E A N C E

§ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2012

Aucune remarque n'a été faite.

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal du 09 Juillet 2012.

URBANISME

La commission du 05 Juillet 2012

❖ Certificat d'urbanisme d'information :

Etude notariale ACHARD et CONVERS
Concerne terrains appartenant à Mr et Mme SAUTOUR
95, Lotissement Le Pré de Berny
Superficie terrain : 1 373 m²
Zones : - UC : habitat résidentiel
- ND : protection des sites, paysages et espaces boisés

❖ Déclarations préalables : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Monsieur SLIMANI Mohamed
660, Route de Reignier
Superficie terrain : 1 247 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Surélévation du toit de deux cabanons
déjà existants**

❖ Permis de construire : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Monsieur DOMPMARTIN Vincent
164, Route des Crêts de Fessy
Superficie terrain : 1 612 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Habitation et abri de voitures

La commission du 19 Juillet 2012

❖ Certificats d'urbanisme d'information :

Maître MARTIN
190, Lotissement d'Andey
Superficie terrain : 1 500 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Etude notariale PUTHOD et VIOLLAZ
80, Impasse de la Fruitière
Superficie terrain : 1 281 m²
Zone UA : zone du chef-lieu - forte densité

❖ Déclarations préalables : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Monsieur FIOCCA Alain
393, Route des Iles
Superficie terrain : 1 013 m²
Zone NC : zone agricole

Pose d'une piscine semi-enterrée

Monsieur CHESSE Frédéric
72, Lotissement Le Pré de Berny
Superficie terrain : 1 207 m²
Zone NAc : zone d'urbanisation future à règlement alternatif

Pose d'un abri de jardin

Monsieur FLOQUET Yves
60, Chemin Martin
Superficie terrain : 760 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Réfection d'une toiture à l'identique

Madame GERBER Patricia
10, Route de la Papéterie
Superficie terrain : 2 517 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Réfection d'une toiture et pose d'un velux

La commission du 09 Août 2012

❖ Certificat d'urbanisme d'information :

Maître LASSALLETTE Geoffroy
Lieu-dit « Les Fins de Chevilly »
Superficie terrain : 3 126 m²
Zone NC : zone agricole

❖ Certificats d'urbanisme opérationnel :

Madame KHLAIFI Chantal
Route de Bonneville
Superficie terrain : 3 811 m²
Zone UA : zone du chef-lieu - forte densité

Monsieur CLERC Serge
Lieu-dit « La Papéterie »
Superficie terrain : 1 754 m²
Zone UC : habitat résidentiel

❖ Déclarations préalables : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Monsieur DUPONT Blaise
96, Chemin des Marais
Superficie terrain : 1 240 m²
Zone NC : zone agricole

**Installation des panneaux
photovoltaïques**

Monsieur et Madame DEVILLE Emmanuel
26, Lotissement de Challande
Superficie terrain : 1 221 m²
Zone UC : habitat résidentiel

**Extension d'habitation : création
d'une véranda**

SCI F.P.B.
341, Route des Quatre Communes
Superficie terrain : 1 874 m²
Zone NC : zone agricole

**Pose d'une clôture et d'un portail
coulissant**

❖ Permis de construire : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Monsieur RIPOLL Gérald
112, Chemin des Champenois
Superficie terrain : 2 114 m²
Zone UA : zone du chef-lieu - forte densité

Pose d'un abri de voitures

La commission du 16 Août 2012

❖ Déclarations préalables : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Monsieur DENIS Stéphane
116, Lotissement Les Vergers
Superficie terrain : 1 200 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Pose d'une piscine enterrée

❖ Permis de construire : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Monsieur PINA DA SILVA Joao
10, Zone artisanale de Chevilly
Superficie terrain : 1 000 m²
Zone UX : activité artisanale

Local artisanal et logement de fonction

La commission du 23 Août 2012

❖ Déclarations préalables : le Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Monsieur LECLAIRE Frédéric
60, Route des Chars
Superficie terrain : 1 575 m²
Zone UC : habitat résidentiel

Pose d'un abri de jardin

Monsieur LUGON Norbert
1191, Route de Lanovaz
Superficie terrain : 1 506 m²
Zones : - UC : habitat résidentiel
- ND : protection des paysages et espaces boisés

**Pose d'un abri sur terrasse existante
(similaire véranda)**

<p style="text-align: center;">ACCES CIMETIERE – MARCHÉ À PROCEDURE ADAPTEE CHOIX DES PRESTATAIRES</p>

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'Assemblée des résultats de l'appel d'offres lancée pour l'aménagement de l'accès au cimetière. Les travaux à effectuer sont décomposés en deux lots :

- Lot 1 : VRD, Génie Civil et Aménagements paysagers
- Lot 2 : Réglages et enrobés

Lors de la réunion d'ouverture des plis du 17 juillet 2012, l'entreprise SMTP s'est révélée l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot N°1 d'un montant de 361 193,85€HT (trois cent soixante et un mille cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt cinq centimes).

Concernant le lot N°2, il a été décidé, en vertu du code des marchés public en procédure adaptée de négocier avec deux entreprises. Après négociation, l'entreprise Eiffage Travaux Publics RAA, située à Lyon, a été retenue pour un montant de 107 912,70 €HT (cent sept mille neuf cent douze euros et soixante-dix centimes).

Le Maire propose au Conseil d'approuver le choix des entreprises retenues pour la réalisation du projet et demande l'autorisation de signer les marchés.

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le choix des entreprises proposées
AUTORISE le Maire à signer tous les actes se rapportant à ce marché.

**PROJET D'ARROSAGE AUTOMATIQUE DU TERRAIN DE FOOT D'ARENTHON -
CONVENTION DE FINANCEMENT -
AJUSTEMENT DU MONTANT DE LA PARTICIPATION**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que selon délibération N°. 37, en date du 09 juillet dernier, le Conseil avait approuvé le projet d'installation du système d'arrosage automatique sur le terrain engazonné d'Arenthon et approuvé la convention de financement signée entre les deux communes membres du Syndicat Intercommunal Arenthon Scientrier Sports.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des frais annexes, s'élevant à la somme de 2 021,98 euros, n'ont pas été inclus dans le montant total du projet approuvé qui était de l'ordre de 16 754,76 euros.

Le montant définitif du projet s'élève donc à 18 776,74 euros.

Le financement est partagé entre :

- la commune de Scientrier, à hauteur de 47,40 %, soit un montant de 8 900,17 euros
- la commune d'Arenthon, à hauteur de 52,60 %, soit un montant de 9 876,57 euros.

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

DECIDE de procéder à l'ajustement du montant de la participation de la commune.

**SUPPRESSION ET CREATION DE DEUX POSTES
POUR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur le Maire propose les modifications de postes suite à la mise en stage de deux employés :

- suppression des deux postes d'ANIMATEUR
- création de **deux postes d'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL 2^{ème} classe**

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

AUTORISE le Maire :

1. à créer ces deux postes d'Adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe
2. à rédiger les arrêtés de mise en stage correspondant

DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de rééquilibrer le chapitre 012 – Rémunération du personnel, il convient de procéder aux opérations suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022/022	Dépenses imprévues de fonctionnement	47 500.00	
6413/012	Personnel non titulaire		30 000.00
6451	Cotisations à l'Urssaf		17 500.00

L'audit énergétique sur le patrimoine bâti initié par le SYANE étant terminé, il convient de faire les opérations d'ordre suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT – OUVERTURE DE CREDIT - DEPENSES

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Ouverture de crédit
D 2031	Frais d'études	3 946.80
Total D 041	Opérations patrimoniales	3 946.80

SECTION D'INVESTISSEMENT – OUVERTURE DE CREDIT - RECETTES

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Ouverture de crédit
R 13258	Subv des autres groupements	2 310.00
R 238	Avances cde immo.corporelle	1 636.80
TOTAL R 041	Opérations patrimoniales	3 946.80

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE les modifications proposées.

SUBVENTION ACCORDEE POUR UN ECHANGE SCOLAIRE POUR LE LYCEE CHARLES PONCET DE CLUSES

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la demande de subvention faite par le lycée Charles Poncelet situé à Cluses pour un échange linguistique et culturel en Allemagne du 5 au 13 Décembre 2012 pour un élève domicilié à Arenthon.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer une aide financière aux établissements scolaires, dans l'hypothèse où il s'agirait d'un voyage culturel ou linguistique de trois jours minimum.

Les membres du Conseil fixent l'aide financière octroyée aux établissements scolaires pour les voyages culturels et linguistiques des élèves de notre commune à dix euros (10.- €) par enfant et par jour.

*Le conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

DONNE son accord pour l'octroi d'une subvention demandée par le lycée Charles Poncet pour un montant de QUATRE-VINGT EUROS (80.- €) (dix euros multiplié par huit jours multiplié par un enfant).

<p style="text-align: center;">RAPPORTS ETABLIS PAR CHAQUE COMMISSION CONCERNANT LES TRAVAUX EN COURS</p>
--

§ COMMISSION URBANISME & AMENAGEMENT DU VILLAGE

- Un commissaire enquêteur a été nommé, il s'agit de Madame FAVRE-FELIX qui assurera des permanences du jeudi 6 septembre au vendredi 5 octobre.
- Les personnes publiques associées ont rendu leurs remarques sur notre projet de PLU arrêté. Suite à ces avis, le conseil va devoir revoir le zonage dans certains secteurs.
 - En effet, il va falloir retravailler certaines zones qui sont codifiées en zones à urbaniser à long terme, car un PLU ne doit pas avoir une perspective supérieure à dix ans.
 - Par ailleurs, il est considéré qu'il y aurait trop de zones à construire sur le territoire d'Arenthon. L'ARC (agglomération franco-valdo-genevoise) impose une évolution de 1,1 % par an, alors que l'évolution démographique de la commune est de 2,4 %.
 - S'agissant de l'agriculture, la Chambre d'agriculture estime qu'il y a trop de zones agricoles paysager et de zones naturelles, ce qui peut freiner la réalisation de travaux agricoles.
 - Selon l'Etat, la seule prise en compte des dents creuses servirait à remplir le taux de constructibilité, mais les élus estiment que les dents creuses ne suffiront pas à répondre à l'évolution démographique de la commune.

§ COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

- L'isolation de l'école est presque entièrement terminée.
- Les travaux d'accessibilité devant l'église sur la place de l'épicerie sont terminés.

§ COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- VOIRIE
 - Les élus ont évoqué l'état de la route mitoyenne entre Arenthon et Saint-Pierre-en-Faucigny. Il est proposé de regravilloner cette route. Un budget devrait être prévu pour l'année 2013.

- Le diagnostic de l'éclairage public a été présenté aux élus le 03 septembre 2012. L'objectif est de mieux éclairer la voirie de la commune, de façon plus économique. Une somme sera prévue au budget 2013 pour la rénovation du parc éclairage public de la commune. Monsieur le Maire propose un budget de 50 000 € pour l'année 2013, tout en sachant que le SYANE financera 30% des travaux.

➤ **SECURITE**

- Le plan communal de sauvegarde et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été présenté aux élus lors du conseil municipal du 10 septembre.
- Les travaux du cimetière ont commencé ce lundi 10 septembre.

§ COMMISSION ECOLE - PERISCOLAIRE

➤ **ECOLE**

- L'école d'Arenthon vient d'accueillir 96 enfants pour la rentrée 2012.

➤ **PERISCOLAIRE**

- La commune vient d'accueillir une stagiaire pour cinq mois, dans le cadre de ses études « Services à la personne ». Elle effectuera des tâches au niveau du portage repas, de la cantine, de la périscolaire et du secrétariat.
- Le service enfance jeunesse est actuellement en recherche d'animateurs pour compléter son équipe d'encadrement. L'offre d'emploi a été mise sur internet, mais aussi affichée dans les lieux publics de la commune.

§ COMMISSION JEUNESSE ET SPORT

- Une réunion aura lieu le jeudi 04 octobre 2012 à 18h30 entre le service jeunesse et la Commission jeunesse Arenthon et Scientrier, pour évoquer le bilan d'une année de fonctionnement du service jeunesse.

§ COMMISSION SOCIAL

- Projet de la micro-crèche : une réunion avec l'architecte aura lieu le mardi 11 septembre 2012 à 17h00.

§ COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS

- Des bandes podotactiles vont être posées à l'extérieur et dans les locaux communaux (Mairie et École).
- La réfection de la place située devant l'épicerie vient d'être terminée.

§ SYNDICAT D'EAU

- Les travaux sur le réseau d'eau situé route de Fessy ont bien avancé.

QUESTIONS DIVERSES

- Bail précaire
Les élus sont d'accord pour louer l'appartement situé dans le bâtiment de l'école pour une durée de six mois, pour un montant de 450 euros par mois, plus 50 euros de chauffage par mois.
Une convention devra être signée avec le locataire et une délibération approuvant cette décision devra être prise lors du prochain conseil municipal d'octobre.
- Monsieur le Maire informe les élus qu'une personne est venue en Mairie demander la location d'une salle pour effectuer ses cours de yoga. Etant donné qu'il s'agit d'une association, les élus sont d'accord pour louer une salle de la Maison des Associations. Cette décision, ainsi que l'application d'un tarif seront approuvés par délibération lors du prochain conseil municipal d'octobre.
- Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée d'un courrier dans lequel les riverains du lieu-dit « Publet » dénoncent la vitesse excessive, le non respect de signalisation des automobilistes et motos et la dégradation de la chaussée. Pour remédier à ces troubles, les riverains demandent la pose d'un ralentisseur.
- Monsieur le Maire a lu un courrier aux membres de l'assemblée dans lequel Monsieur et Madame RIPOLL explique qu'un regard situé près de chez eux a été supprimé, ce qui entraîne une inondation sur leur terrain. Le conseil municipal va se renseigner pour savoir les raisons de l'enlèvement du regard concerné.

DATES À RETENIR

- Mardi 11 Septembre à 17h00 en Mairie : Présentation du pré-projet de la micro-crèche par l'architecte Mr CAPPELLARI
- Mercredi 12 Septembre à 17h00 à la C.C.P.R. : Réunion PLH – Comité de Pilotage
- Mercredi 25 Septembre à 20h00 à la Maison des Associations : Conseil communautaire de la C.C.P.R.
- Samedi 29 Septembre à La Roche-sur-Foron (Salle du Môle – Rochexpo) de 09h00 à 12h30 : Réunion sur les principes généraux d'organisation territoriale
- Jeudi 04 Octobre à 18h30 en Mairie : Réunion Commission jeunesse + animateurs + élus de Scientrier concernés : Bilan d'une année de fonctionnement du service jeunesse
- Vendredi 05 Octobre à 08h30 à la C.C.P.R. : Réunion pour le SCOT

- Lundi 08 Octobre à 20h00 en Mairie : Conseil Municipal
- Lundi 12 Novembre à 18h00 en Mairie : Simulation pour le plan communal de sauvegarde

- A partir du 10 Septembre, tous les lundis à 16h30 : Réunion de chantier au cimetière

Séance levée à 23h00.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alain VELLUZ,